

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-133 : Compétence Environnement _ Formation référent de site de compostage _ Choix de prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* »,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG) exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers, et qu'à ce titre elle a développé des dispositifs permettant un tri à la source des bio-déchets comme la mise en place de sites de compostages partagés,

CONSIDERANT les formations de guides composteurs proposées antérieurement par la CCEPPG, il convient de poursuivre cette thématique avec une formation de référent de sites de compostage,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de la Société SOLSTICE, sise Ronde des Alisiers à Eurre (26400), organisme de formation inscrit en Préfecture de Région sous le n°82 26 01148 26, exonéré de TVA selon l'article 261-4-4 a du Code Général des Impôts, pour la mise en œuvre de deux sessions de formation, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 800 €.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 novembre 2021

Le Président,
Patrick ADRIEN

